



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LE CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE
REINSERTION SOCIALE ANDRE BERCHER-
EMMAUS (CHRS)**

**DÉCISION N° DM-23-477
EN DATE DU 22 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin ;

CONSIDÉRANT le Plan inclusion handicaps 2022-2027 de la ville de Vincennes ;

CONSIDÉRANT la mission des bibliothèques en matière d'intégration et d'actions inclusives,

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat entre le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale André Bercher-Emmaus (CHRS), représenté par Monsieur Momar Cissé, en sa qualité de chef d'établissement, dont le siège social est situé au 1 rue des Laitières – 94300 VINCENNES, et la Ville de Vincennes pour le développement d'actions pédagogiques et culturelles portées par le réseau des bibliothèques visant à sensibiliser les personnes hébergées au sein du CHRS aux ressources et aux services proposés par le réseau des bibliothèques durant l'année 2024.

D É C I D E

DE SIGNER avec le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale André Bercher-Emmaus (CHRS), représenté par Monsieur Momar Cissé, en sa qualité de chef d'établissement, dont le siège social est situé au 1 rue des Laitières – 94300 VINCENNES une convention de partenariat avec la Ville de Vincennes pour le développement d'actions pédagogiques et culturelles portées par le réseau des bibliothèques visant à sensibiliser les personnes hébergées au sein du CHRS aux ressources et aux services proposés par le réseau des bibliothèques durant l'année 2024.

DIT que ces actions seront proposées à titre gratuit.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231222-lmc1H11532H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/12/2023
Date de Publication : 22/12/2023